



Secrétariat cantonal
Pl. Chauderon 5
1003 Lausanne

Tél : 021 312 97 57
info@ps-vd.ch
www.ps-vd.ch

Communiqué de presse du 18 mai 2021

SOINS MEDICAUX

Stop à la double facturation !

Des soins médicaux facturés souvent à double : tel est le constat réalisé par la FINMA (Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers) lors d'une récente enquête. Par le biais d'une motion déposée mardi par la députée Jessica Jaccoud, le Parti socialiste vaudois veut corriger ceci et doter le Canton d'une base légale lui permettant de surveiller les prestataires dans leurs facturations.

Suite à des contrôles lors d'hospitalisation en division privée et semi-privée, la FINMA a constaté que les factures adressées aux assureurs maladie sont souvent opaques et semblent parfois trop élevées ou injustifiées. De nombreux cas de doubles facturations à l'assurance obligatoire des soins (AOS) et à l'assurance privée ont été constatés. La FINMA a également découvert que, pour une même opération, - comme une prothèse de hanche -, des coûts de chf 1'500 francs à chf 25'000 francs supplémentaires avaient été facturés à l'assurance complémentaire, en plus du montant de chf 16'000 francs déjà couvert par l'AOS.

Ces révélations mettent en lumière un secteur encore trop peu contrôlé alors que, au final, ce sont les assuré.e.s, de l'assurance de base ou de l'assurance privée, qui subissent de plein fouet cette surfacturation par le biais de leurs primes maladie.

Cette problématique a déjà été soulevée dans le Canton de Vaud par le passé en lien avec des facturations de cliniques genevoises. Récemment, le Conseil fédéral a indiqué que la surveillance des fournisseurs de prestations relevait de la compétence des cantons.

Partant, Le PSV demande, par le biais d'une motion, que le Canton se dote d'une base légale formelle lui permettant d'effectuer concrètement des contrôles auprès des prestataires dans leurs facturations. Jessica Jaccoud résume : « L'enjeu est double, pour plus de transparence et d'économie dans l'intérêt des personnes assurées qui paient cette double facturation à travers leurs primes maladie. ».

Cette motion est une action coordonnée entre plusieurs sections socialistes et est déposée simultanément auprès des Grands conseils genevois, fribourgeois et jurassien.

Jessica Jaccoud, députée socialiste, 079 792 53 59